

# Chargé de projets d'insertion professionnelle des travailleurs en situation d'handicap

RNCP28699 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 6                   |
| Code(s) NSF             | 332p                       |
| Code(s) ROME            | K1801                      |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande |
| Date d'échéance         | 19/07/2018                 |

## Certificateur(s)

College coopératif en Bretagne

<http://www.ccb-formation.fr>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Le chargé de projets d'insertion des travailleurs handicapés a en charge la conception, la gestion, la mise en œuvre, le suivi d'actions spécifiques pour l'accompagnement à l'emploi des travailleurs handicapés. Il assure les 3 types d'activités suivantes :

- 1 - Activité d'analyse des besoins et des attentes des travailleurs handicapés, des institutions, des entreprises,
  - Analyser la demande et diagnostiquer les besoins des travailleurs handicapés,
  - Enclencher une démarche d'aide à l'autodétermination pour rendre la personne handicapée actrice de son projet
  - Prendre en considération les limites et les points d'appui de l'institution de référence en vue de mettre en place des dynamiques d'insertion (individuelles ou collectives)
  - Apréhender l'entreprise via sa culture, son organisation en prenant en compte la position de la direction mais aussi des collectifs (collègues, instances représentatives...)
  - Evaluer les écarts entre ces différents points de vue et proposer la démarche en adéquation avec les aspirations et possibilités de chacun des protagonistes
- 2 - Activité d'accompagnement du changement
  - Assurer la relation et l'investissement des acteurs stratégiques du projet en rendant lisible les enjeux et engagements de chacun et en s'assurant de leur prise en considération (notion de contrat réciproque)
  - Mettre en place des actions adéquates (individuelles et/ou collectives) permettant l'insertion (appel à des professionnels adéquats de type ergonome, médecin du travail, ...)
  - Organiser une observation permettant la consolidation du poste et le développement dans l'emploi de la personne handicapée
  - Asurer une veille technique auprès de l'entreprise et une disponibilité auprès de la personne handicapée et son environnement personnel
- 3 - Activité d'évaluation de l'action et de participation à l'évolution du système
  - Mettre en place une grille fine de critères d'évaluation de l'action et la rendre visible aux différents acteurs concernés.
  - Evaluer son action globale de développement de l'intégration de la personne handicapée
  - Organiser un environnement susceptible de pérenniser l'action
  - Rendre lisible son action au sein du territoire concerné

## COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités ou compétences attestées :

- 1/ Connaissances des caractéristiques culturelles du handicap et leurs incidences sur les logiques d'exclusion, d'intégration, d'inclusion
- 2/ Maîtrise de l'accueil de la personne handicapée (en considérant aussi son environnement familial et personnel) en se mettant à l'écoute de la personne handicapée (position de médiateur) et en la rendant actrice de son projet (autodétermination)
- 3/ Maîtrise de l'analyse des demandes et des besoins de l'entreprise et de son environnement (collectif de travail) avant, pendant et après la mise en emploi
- 4/ Connaissance des droits, contraintes et marges de manœuvre des acteurs afin d'en avoir une visibilité afin de se positionner en référent en mobilisant les acteurs stratégiques, analysant les situations et postes de travail et mobilisant/créant les outils adéquats
- 5/ Maîtrise de la démarche projet dans ses différentes étapes (diagnostic de situation, mise en place d'action et définition de la démarche d'évaluation).
- 7/ Maîtrise des techniques de suivi pendant et après la prise d'emploi
- 8/ Connaissance des différents types d'action d'insertion afin d'en repérer l'efficacité, la pertinence, la cohérence et la conformité et éventuellement de proposer de nouvelles méthodes de travail, de nouveaux outils d'insertion.
- 9/ Connaissance des indicateurs de qualité d'une action d'insertion (et des indicateurs de contrôle)
- 10/ Maîtrise des indicateurs de l'action pour la personne handicapée et pour l'entreprise, dans une démarche de co-construction et d'expérimentation de nouveaux indicateurs
- 11/ Maîtrise de communication pour informer sur son action et ses résultats

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur associatif du domaine social, médico-social et sanitaire - Secteur public ou para-public : collectivités territoriales, organismes parapublics
- Secteur privé : entreprises privées et branches professionnelles

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chargé de projets d'insertion socio-professionnelle - Chargé de mission emploi dans les associations, entreprises, collectivités publiques ou services de l'Etat

### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                   |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Modérée (3/5)                                                                                     |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Non-attractivité salariale                                                                        |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 1 900 €                                                                                           |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | V4X80 — Professionnels de l'orientation et de l'insertion professionnelle · tension 3/5 (Modérée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 1 138                                                                                             |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 36 %                                                                                              |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 5 %                                                                                               |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | V4X80 — Professionnels de l'orientation et de l'insertion professionnelle                         |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

3 membres :

- le président du jury
- le tuteur de recherche
- un professionnel qualifié

### COMPOSITION DU JURY — VAE

Dispositif mis en place par l'Université de Rennes

## Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 19/07/2018

---

## Liens avec d'autres certifications

### ANCIENNES VERSIONS

RNCP12991

### NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34361

## Pour plus d'informations

### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.uhb.fr/ccb>

<http://www.collcoop.org>

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28699/>